

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 49/2022

OBJET : Etude de cadrage – scénarios d'alimentation du périmètre DSP de la CARF sans le champ de captage de Porra à Vintimille

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n° 4/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simples gestion administrative ;

CONSIDERANT que la CARF exerce la compétence « Eau-Assainissement », depuis le 1^{er} janvier 2018 pour ses 15 communes membres,

CONSIDERANT que la CARF a été fortement impactée par la tempête Alex qui a non seulement fait des dégâts importants sur les infrastructures du haut pays mais également entraînée un colmatage des puits qui alimentent 60% de la population littorale,

CONSIDERANT que la CARF souhaite lancer une étude de cadrage afin d'envisager les différentes possibilités qui s'offre à elle en matière d'alimentation en eau de ce secteur

CONSIDERANT qu'après une consultation auprès des sociétés ARTELIA, Cabinet MERLIN et SAFEGE, l'offre de la société SAFEGE sise 30 AVENUE Henri Malacrida 13100 AIX-EN-PROVENCE, dont le montant s'élève à 29 500,00 € HT, est la plus adaptée et cohérente,

DECIDONS

Article 1^{er} : D'accepter l'offre société SAFEGE sise 30 avenue Henri Malacrida 13100 AIX-EN-PROVENCE, pour la réalisation d'une étude de cadrage – Scénarios d'alimentation du périmètre DSP de la CARF sans le champ de captage de Porra à Vintimille, pour un montant de 29 500,00 euros HT.

Article 2 : Les dépenses en résultant sont imputées sur le budget DSP Eau – compte 2031 au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Menton, le 24/03/2022

Le Président,



Yves JUHEL

Date d'affichage : 24/03/2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220324-49-2022-AR
Date de télétransmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220324-49-2022-AR
Date de télétransmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022